

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fanny Dallaire

<https://www.cadre21.org/membres/d7de8af12ff487030c1be75b>

Date d'obtention : 2023-12-01 16:08:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Bien en fait, nous commencer par parler à l'auteur du signalement et à la victime du signalement. Les rassurer.

Ensuite, Évaluer la situation en posant des questions sans porter de jugement. La grille est rempli par l'auteur du signalement et de la visctime, afin d'évaluer l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Verifier s'il y a d'autres jeunes d'impliqués et compléter la grille.

Suite à l'évaluation, si j'évalue que c'est de la malveillance et de nature criminelle, je contacte le seevice de police, je confisque le cellulaire et je ne complète pas la grille avec l'investigateur.

Si c'est impulsif, je rencontre l'investigateur, je remplis la grille,je confisque le cellulaire (s'ily a doute de posession ou diffusion)

Je contacte la police.

Je rencontre les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut toujours commencer par l'auteur du signalement. Accueillir et rester dans la bienveillance et sans jugement tout au long du processus. Si un des auteurs ne collaborent pas, nous transférons au service de police. Remplir la trousse sexto lorsque celà peut intervenir dans un contexte scolaire.

Si un parent me contacte pour dénoncer une situation enn lien avec son enfant et que cette situation ne s'applique pas au protocole de la trousse sexto car je n'ai pas d'information me permettant d'évaluer qu'il y a des répercussions sur cette élève au sein du milieu scolaire, je le réfère au service de police et je mets en application les directives prevues à cet effet dans mon milieu scolaire afin d'offrir l'aide / soutien à l'élève.

De plus, je retiens que si c'est une récidive, je dois tout de même enclencher le protocole selon les mêmes standards.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, ce qu'il y a de plus délicat, c'est d'agir le plus rapidement possible afin de préserver l'intimité, la vie privée de ces élèves (éviter une diffusion entre autre sur les réseaux sociaux.) De pouvoir rencontrer tous les jeunes impliqués, s'il y a lieu rapidement. Dans le milieu scolaire tout va si vite et sur les réseaux sociaux aussi. D'arriver aussi à sensibiliser ces jeunes impliqués sur l'importance de rétablir la vie privée et de m'assurer dans la mesure du possible qu'ils comprennent et ne parleront pas de l'incident.